

# L'extension de l'école Molina en débats

Au dernier conseil municipal, il était question de voter l'autorisation de programme et affectation de crédit de paiement (APCP) pour le projet d'extension du groupe scolaire Molina, pour un montant de 4,92 M€. Une fois de plus, l'élue d'opposition Antoine Di Ciacio s'est dit "*inquiet*" concernant cette délibération: "*La commune va devoir faire l'avance du FCTVA et l'avance sur les subventions... De plus, on n'a pas encore sous les yeux l'emprunt d'1,9 M€. Et il manque encore 1,5 M€. Allez-vous lancer les travaux avant d'avoir la certitude de disposer de la totalité du financement ?*" a-t-il demandé à France Leroy.

L'adjointe aux finances a expliqué qu'il fallait bien "*voter les APCP pour pouvoir transmettre les dossiers aux banques*". "*Par ailleurs, la Caisse des dépôts attend notre dossier d'école, a-t-elle ajouté. Je vous rappelle que c'est un projet qui va bénéficier de 70% de subventions, c'est exceptionnel!*" Le maire, Bernard Destrost, s'est voulu rassurant: "*On ne s'engagera pas si on ne peut pas payer, a-t-il affirmé. Mais les engagements reçus nous permettent d'être optimistes.*" Malgré cela, les cinq élus d'opposition ont voté contre cette délibération, et André Lambert s'est abstenu.

Sur le même sujet, les élus devaient se prononcer sur l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle et un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre. André Lambert a exprimé qu'il aurait "*bien voulu,*

*avant de voter, voir l'avant-projet détaillé évoqué dans la délibération*". Le maire a signalé que cet avant-projet était à la disposition des élus dans son bureau, ce qui n'a pas empêché M. Lambert et les élus de l'opposition de voter contre.

## **Et aussi...**

Concernant la gestion de l'eau, la cession des deux tiers des actions de la SPL L'eau des collines à la Métropole, dans le cadre du transfert de cette compétence, a suscité la "*colère*" de certains élus, dont l'opposant Philippe Coste, qui avec son groupe a voté contre, de même qu'André Lambert et quatre élus de la majorité.

En marge de l'ordre du jour, le maire s'est exprimé sur les compteurs Linky. Il a expliqué qu'il ne souhaitait pas que le conseil adopte une motion, plusieurs communes ayant été retoquées dans ce type de démarche, et il a proposé de répondre au sondage lancé par l'association des maires de France pour signaler que "*la commune est défavorable à leur déploiement*".

Enfin, l'opposition a interrogé le maire sur la question du règlement intérieur de la restauration scolaire: "*C'est celui de 2015 qui s'applique, a répondu son adjoint à l'éducation, Frédéric Adragna. Nous travaillons avec Garig et les agents municipaux pour faire des propositions et mettre en place un nouveau règlement pour la rentrée prochaine.*"

**Frédérique GROS**

fgros@laprovence-presse.fr